

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BUECH DEVOLUY

Séance du : 15 décembre 2015

Convocation du : 3 décembre 2015

Objet : FINANCES

Attribution d'une subvention exceptionnelle pour le musée du costume.

L'an deux mille quinze, le quinze décembre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à La Roche des Arnauds, sous la présidence de Jean-Marie Bernard, Président.

Étaient présents : M. Lonni, M. Barthelemy, JM Bernard, B. Lapeyre, A. Laurens, M. Ricou-Charles, G. Jullien, G. Lesbros, M. Mescle, R. Frey, P. Schiazza, JM Gueyraud, F. Gascard, M. Chautant, F. Galmiche, T. Gau, J. Revoux, JF Contoz, R. Moreau, J. Bourbousse, N. Ferrere, C. Aubert, M. Ventre, B. Saudemont, C. Marseille, M. Gaignaire, F. Gatounes, J. Marcellin

Pouvoirs : Thomas Michel absent a donné pouvoir à Bernadette Lapeyre
Fabienne Darini absente a donné pouvoir à Bernadette Saudemont
Jean-Paul Artigues absent a donné pouvoir à René Moreau

Le Vice-Président chargé de la Culture, Monsieur Michel Mescle, informe les conseillers communautaires des éléments du dossier.

L'Association Ville d'Air associée à celle de la Taiole (basée à Tallard) a installé un Musée du Costume dans des locaux privés, rue Jean Jaurès à Veynes.
Le musée dispose d'une riche collection d'objets, digne d'intérêt ; il est animé par des bénévoles dont le nombre diminue inexorablement.

La commission culture, réunie le 24 novembre dernier a convenu que le Musée du Costume avait un intérêt au regard du patrimoine historique du territoire.
Afin de le maintenir, elle a donné un avis favorable pour accorder une subvention exceptionnelle de 3 000 € qui permettra de faire face au paiement du loyer.
Au delà, il est envisagé d'intégrer la collection dans le cadre des activités de l'écomusée du Cheminot Veynois.

Après avoir débattu de l'opportunité de verser cette subvention à l'Association Ville d'Air et des perspectives d'évolution de la collection, le conseil communautaire Buëch Dévoluy approuve à la majorité l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 3 000 € à cette association.

votants : 31	pour : 23	abstention : 0	contre : 8
--------------	-----------	----------------	------------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-240500199-20151218-De2015-115-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2015
Publication : 18/12/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Ainsi fait et délibéré à
La Roche des Arnauds,
les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,
Jean-Marie Bernard

